

FORMATION

CONSTRUIRE EN CHANVRE

Maîtrise d'œuvre

DATES DE FORMATION :

Du 18 au 19 septembre et du 16 au 17 octobre 2024 (4j)

OBJECTIFS

Concevoir, dimensionner et superviser la réalisation d'ouvrages en béton et mortier de chanvre :

- Connaître les règles professionnelles de la construction chanvre
- Identifier les bases pour construire en chanvre
- Concevoir un ouvrage ou une construction adaptée aux diverses exigences
- Identifier les modes de productions et les contraintes de chantier
- Construire une démarche prescriptive et une communication avec l'ensemble des acteurs
- Superviser la réalisation d'ouvrages en béton de chanvre

CONTEXTE

Depuis sa création en 1998, Construire en Chanvre agit pour sécuriser l'acte de construire en chanvre. Cette sécurisation passe par la mise en place d'un cadre normatif et réglementaire, devant permettre à tous les professionnels de bâtir en chanvre tout en étant assurés. Les Règles Professionnelles d'Exécution et d'Ouvrage en Béton de Chanvre constituent à ce jour le premier et le seul texte de référence concernant l'utilisation des bétons de chanvre (hors blocs préfabriqués). Les règles professionnelles d'exécution étant validées par la Commission Prévention Produit, elles font partie des pratiques courantes. Elles permettent de ce fait l'assurabilité de la construction à base de mortiers et béton de chanvre.

RESUME

La formation Construire en chanvre permet d'approfondir et maîtriser les règles professionnelles à partir d'apports théoriques et d'exercices pratiques d'évaluation. Cette formation se déroule sur plateau technique.

Formation en présentiel :

Ecurey Pôles d'avenir
1 rue de l'Abbaye
55290 MONTIER-SUR-SAULX

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

Intervenants

Frédéric FAUCHER, formateur agréé
Construire en Chanvre.

Claude EICHWALD, formateur agréé
Construire en Chanvre.

Public

Architectes, artisans ou entreprises, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, bureaux de contrôle, etc.

Pré-requis

Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre de bâtiments.

Durée

4 journées de 7 heures, soit 28 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (**horaires sous réserve de modification**)

Date limite d'inscription—Contact

28/08/2024

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

CONSTRUIRE EN CHANVRE – MOE

JOUR 1

LES BASES POUR CONSTRUIRE EN CHANVRE :

- Découverte des matériaux utilisés dans les bétons de chanvre
- Les Règles Professionnelles et leur utilité
- Les possibilités d'usage du chanvre et les différents modes de mise en œuvre : sol, mur, doublages, toit, enduit, déversement et banché, projection mécanique, projection manuelle d'enduit, préfabrications
- Les isolants à base de fibre de chanvre, leurs caractéristiques et spécificités d'usage
- Les ressources humaines permettant le développement d'une activité chanvre bâtiment

JOUR 2

CONNAISSANCES APPROFONDIES DES BÉTONS DE CHANVRE :

- Les caractéristiques communes des bétons de chanvre nécessaires pour concevoir les ouvrages : caractéristiques mécaniques, thermiques, hygrothermiques, comportement au feu, affaiblissement acoustique
- Aspect sécurité des bétons de chanvre : le comportement au feu
- Connaître les modes de productions de béton de chanvre, travaux pratiques de mise en œuvre
- Les modes de production et contraintes de chantier: les bétons banchés et déversés, la projection mécanique, les prescriptions communes aux mises en œuvre mouillées, les blocs préfabriqués, la préfabrication de grands éléments...

Modalités de suivi et d'appréciation

Recueil des besoins en amont - Auto-évaluation des acquis à l'entrée en formation - Emargement par demi-journée - Certificat de réalisation - Contrôle des acquis par questionnaire au terme de la formation (Attestation de réussite au test final) - Questionnaires bilan à chaud et bilan à froid quelques mois après la formation.

Méthodes pédagogiques

Exposés, manipulations des matières, travaux en groupe, études de cas, mises en situation.

Coût de la formation

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	1570 €	1884 €
Annexe:	0 €	0 €
Global	1570 €	1884 €

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

CONSTRUIRE EN CHANVRE – MOE

JOUR 3

ÉLÉMENTS DE CONCEPTION D'OUVRAGES EN CHANVRE :

- La conception des ouvrages en béton de chanvre, par nature d'ouvrage : sols et planchers, parois verticales, isolation sous toiture, enduit correcteur thermique et décoratif
- La conception des ouvrages en béton de chanvre, liées aux contraintes de la réalisation
- Intérêts spécifiques dans le bâti ancien
- Caractéristiques environnementales : architecture bioclimatique, ACV-FDES
- Mise en pratique de conception d'un ouvrage

JOUR 4

PRESCRIRE ET SUPERVISER LA RÉALISATION D'OUVRAGES EN CHANVRE :

- Argumentaire commercial et communication adaptée avec les différents acteurs du projet : principes généraux d'une démarche commerciale, arguments commerciaux, communication, dispositifs régionaux à mobiliser pour l'assistance à prescription biosourcée
- Réalisation de la prescription : optimisation des ouvrages en phase étude, organisation du chantier, réception des supports avant réalisation, coordination des différents corps d'état
- Optimisation des coûts : information sur les matériaux disponibles, les fabricants et fournisseurs, coûts d'achats et estimation quantitatives, temps de mise en œuvre, paramètres sur chantier
- Suivi de la réalisation des ouvrages et organisation du chantier : sécurité, volumes, accès, stockages, conditions de séchage, protection des ouvrages, informations transmises à réception

Pédagogie

Dualité théorie et pratique : la formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en chanvre.

Les notions théoriques dispensées sont illustrées à l'avancement par des exercices pratiques.

Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.

Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur des maquettes d'atelier ou sur des mises en situation de conception.

Note de satisfaction des sessions précédentes

Aucune (1^{ère} session réalisée par l'organisme de formation)

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : *Chrystèle DJAROUN*

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE –
62 rue de Metz – CS 83 333 – 54 014
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
– Association loi du 1er juillet 1901

FICHE D'INSCRIPTION

FORMATION CONSTRUIRE EN CHANVRE–MOE

Du 18 au 19 septembre et du 16 au 17 octobre 2024

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP..... Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	1570 ,00€	314,00 €	1884 ,00€
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1570 ,00€	314,00 €	1884 ,00€

Je joins un chèque ou j'effectue un

virement bancaire* de 1884 € à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est–ARCAD LQE transmis sur demande)

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est – ARCAD LQE](mailto:formations@envirobatgrandest.fr) - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST" .

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 10 jours, il sera facturé un montant de 50 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobot Grand Est – ARCAD LQE

Envirobot Grand Est – ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobot Grand Est – ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 10 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 50% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation, hors cas de force majeure.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV—Construire en Chanvre- le 07/06/2024 - CL

